

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Secrétariat Général  
2024-DEC-22

**DECISION**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE 3 440 € A LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES**

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant que la collectivité a pour projet de modifier l'aménagement du Multi-Accueil Pierre et le Loup,

Considérant que Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Yvelines lance un appel à projet dans le cadre du Fonds Publics et Territoires 2024 pour accompagner le maintien et le développement des équipements et services dans des territoires spécifiques.

Considérant que le projet de la collectivité répond à l'appel à projet susmentionné,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**DE SOUMETTRE** un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet du Fonds Publics et Territoires 2024 auprès de la CAF des Yvelines.

**Article 2 :**

Le plan de financement soumis est le suivant :

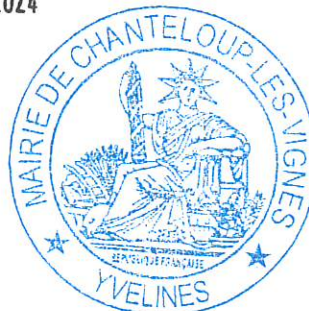
	Montant du projet	Montant du financement demandé
CAFY / Appel à projet Fonds Publics et Territoires 2024		3 440 €
Commune de Chanteloup-les-Vignes (autofinancement)	5 160 €	1 720 €

**Article 3 :**

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le **13 MARS 2024**



Le Maire

Catherine ARENOU

Décision certifiée exécutoire de par :  
- l'affichage le :  
  
- la transmission à la Sous-Préfecture  
le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20240313-2024-DEC-22-AI  
Date de réception préfecture : 20/03/2024